



Avignoun Conseil

Programme de formation



Prévenir le handicap à l'appui de la politique de prévention

20/08/2021

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : Personnels en situation d'encadrement, responsables RH, responsable de prévention, référents/correspondants handicap

Prix INTER : à partir de **500,00 €** Net de TVA

Prérequis :
Aucun

Objectifs :

Connaître le cadre légal d'intervention de l'employeur et ses responsabilités ;
Développer une politique de prévention de la santé et de la sécurité des collaborateurs propre à son organisation
Anticiper la mise en place d'un poste aménagé en cas d'incapacité temporaire et/ou permanente afin de maintenir le travailleur handicapé dans son emploi.

Programme :

Contenu:

1. Connaître le cadre de la responsabilité de l'employeur en cas d'accidents et/ou de maladies professionnelles (code du travail et réglementation applicable)

Responsabilité civile : dédommagements d'une victime en réparation du préjudice subit ;
Responsabilité pénale : une infraction à la réglementation.

2. Le principe de l'aménagement raisonnable :

Définition ;
Typologie d'aménagement ;
Exemples.

3. Connaître et solliciter les acteurs de la prévention et leurs rôles :

Les acteurs institutionnels : représentants du personnel, le comité technique, le comité (ministériel) d'Hygiène, de Santé et des conditions de travail, le chef d'établissement, le conseiller ou l'assistant de prévention, la médecine du travail, les infirmières en santé du travail, le service social du personnel, les cadres et chefs de service.

Les acteurs « de la ville » : psychologue du travail, les médecins généralistes, les assistantes sociales, les maisons départementales des personnes handicapées, les associations d'insertion et d'aide aux personnes en situation de handicap, les cabinets d'experts, etc.

4. Engager une démarche de prévention en santé et sécurité au travail :

Comprendre les différents types de handicap pour étudier leur inclusion dans



Programme de formation



Avignoun Conseil

- La démarche d'évaluation des risques professionnels consistant à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.
- La démarche de conception et d'utilisation des lieux de travail qui est une démarche a priori pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail : une démarche à mettre en œuvre, en conséquence, le plus en amont possible d'un projet.
- La démarche de prévention des risques liés aux machines.
- Le questionnement sur l'utilisation des protections collectives portant sur l'élimination ou la réduction des risques, la mise en place de mesures d'isolement par rapport au risque.
- L'action des équipes pluridisciplinaires des services de santé et sécurité au travail impliquées dans la mise en place et le suivi des mesures collectives de prévention des risques.
- La place des protections individuelles, dont l'utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.
- La formation et l'information.

Le programme annuel de prévention : mobiliser le fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits

groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés (Powerpoint, schémas au tableau...) ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quizz interactif (Socrative).

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent de formation](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quizz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires Dendreo : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h

Inscription après avis du responsable de formation

L'évaluation se fera tout au long de la formation

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition